



Solidarité avec les manifestant.e.s d'Iran

La colère gronde en Iran suite au meurtre, le 16 septembre, de la jeune Mahsa Jina AMINI par la Police des mœurs. A l'annonce de son décès des mouvements de protestation ont eu lieu dans la région kurde dont elle était originaire, ainsi qu'à Téhéran et plusieurs universités du pays.

Dès le lendemain du meurtre, le syndicat VAHED des autobus de la région de Téhéran a notamment déclaré :

"Nous condamnons fermement ce crime et exigeons des poursuites, un procès public et la punition de tous les responsables de ce meurtre".

"La liberté d'expression et d'habillement, le droit à l'éducation, à l'emploi, au divorce, ainsi que le droit de participer à des activités sociales doivent faire pleinement partie des droits de tous/toutes les habitant.e.s du pays, ainsi que de tout groupe social".

"La discrimination structurelle, institutionnalisée et patriarcale à l'égard des filles et des femmes dans le pays doit cesser".

"Le mouvement syndical et les organisations indépendantes de salarié.e.s sont de fervents défenseurs de l'égalité entre les hommes et les femmes. Ils s'opposent à l'obligation de porter le hijab, ainsi qu'aux autres injustices et discriminations contre les femmes et les personnes opprimées."

Lundi 19 septembre dans la ville natale de Mahsa Jina AMINI, les partis politiques kurdes (interdits par le régime) ont appelé à la grève générale. Depuis, divers mouvements ont eu lieu dans les régions kurdes demandant notamment la fin des discriminations envers les Kurdes, et une possible autonomie. Le slogan *"Jin, jîyan, azadî"* (femme, vie, liberté), repris du mouvement des femmes kurdes libres, est largement scandé par toutes et tous dans les manifestations.

Partout dans le pays, des milliers de manifestant.e.s descendent chaque jour dans la rue.

Ils/elles dénoncent notamment la Police des mœurs, placée sous l'autorité du ministre de l'Intérieur. Celle-ci est notamment chargée de vérifier l'application du port obligatoire du foulard pour les femmes. Selon Amnesty International *« entre mars 2013 et mars 2014, plus de 2,9 millions de femmes iraniennes ont reçu un avertissement de la police pour non-respect du code vestimentaire islamique, et 18 081 autres femmes ont été déférées aux autorités judiciaires pour être poursuivies et sanctionnées »*.

Ces événements font écho au 8 mars 1979, à l'occasion de la journée internationale des femmes, où des centaines de milliers de femmes (et d'hommes) ont manifesté contre l'instauration du port obligatoire du hijab et les régressions dans le Code civil, ainsi que pour l'égalité entre hommes et femmes.

Des manifestant.e.s s'attaquent aux symboles de la République islamique instaurée en 1979, en déboulonnant des statues ou déchirant des portraits de dignitaires passés ou actuels du régime. Sont scandés de plus en plus massivement des slogans comme : « *A bas la République Islamique* », « *Mort au dictateur* », « *Ni Chah, ni Guide Suprême* ».

Au 1er octobre, la police aurait tué au moins 133 personnes. La mort d'Hadis NAJAFI abattue par six balles suscite notamment beaucoup d'émotion.

Des milliers d'arrestations ont lieu, dont à ce jour plus de 700 dans une province kurde du nord du pays. Nombre de personnes arrêtées sont torturé.e.s et condamnées à des peines d'emprisonnement ou de flagellation à l'issue de procès iniques. De nombreuses familles de détenu.e.s se rassemblent devant les prisons, pour exiger leurs libération.

Face à la popularité du mouvement, le pouvoir a bloqué l'accès aux moyens de communication par Internet. Des manifestations de soutien se multiplient dans le monde.

Nous condamnons fermement la répression envers les manifestant.e.s.

Nous appelons le gouvernement iranien à libérer immédiatement et inconditionnellement l'ensemble des manifestant.es.s détenu.e.s, ainsi que les défenseur.e.s des droits humains, les syndicalistes, les militant.e.s étudiant.e s, les journalistes, etc.

Nous soutenons notamment :

- le droit essentiel des femmes à disposer de leurs corps,**
- l'abrogation de la loi rendant obligatoire le port du Hijab ainsi que toutes les lois phallogocratiques en vigueur.**

Paris, le 4 octobre 2022